

# Sourd, mais pas sans droits

écoutez

N° 1 | 2026



SGB-FSS  
Fédération Suisse  
des Sourds



# Sourd, mais pas sans droits – Le conseil juridique de la Fédération Suisse des Sourds

La discrimination due à la surdité : c'est le lot quotidien de nombreuses personnes sourdes, mais aussi celui de Manuela Vadlja et de Shirin Fallahpour. Les deux femmes dirigent ensemble le conseil juridique de la Fédération suisse des sourds et parlent de leur travail quotidien dans notre interview.

## **Entre bureaucratie et barrières**

Manuela Vadlja et Shirin Fallahpour constatent jour après jour à quel point les personnes sourdes doivent lutter contre la discrimination, que ce soit à l'école, au travail ou dans les administrations publiques. Leur tâche est de supprimer les barrières et de permettre aux personnes concernées de faire valoir leurs droits.

« Chaque cas est différent », explique Manuela Vadlja. « Parfois, il s'agit de l'absence d'interprètes, parfois d'un refus de moyens auxiliaires – et souvent d'une incompréhension fondamentale des besoins des personnes sourdes. » Les deux expertes analysent ensemble chaque cas individuellement, elles conseillent les personnes concernées et cherchent des solutions.

## **Depuis les courriers de sensibilisation jusqu'au tribunal**

Le conseil juridique de la Fédération suisse des sourds recourt à divers moyens pour aider les personnes concernées. Souvent, une lettre de clarification suffit pour attirer l'attention sur les droits des personnes sourdes et trouver des solutions.

Pourtant, les conflits ne se règlent pas toujours si rapidement. « Un cas typique est le refus de l'Assurance invalidité (AI) d'accorder un moyen auxiliaire. Dans ce cas, nous examinons les bases légales et faisons opposition à la décision. Si nécessaire, nous accompagnons les personnes concernées à travers toutes les instances – parfois jusqu'au Tribunal fédéral. »

L'équipe intervient également lors de conflits avec des hôpitaux ou des écoles. Shirin Fallahpour se souvient d'un cas où un hôpital avait refusé la présence d'un interprète: «L'hôpital se référait à ses directives internes qui ne prévoyaient pas d'interprètes. Nous nous sommes appuyées sur les bases légales et avons clairement expliqué que l'accessibilité n'est pas un service à option.»

### **Des chiffres noirs élevés**

De nombreux cas de discrimination ne sont toutefois jamais annoncés. Souvent, les personnes concernées craignent des conséquences négatives ou ignorent qu'elles ont droit à un soutien. Dans le domaine professionnel en particulier, l'absence d'interprètes ou le manque de communication conduisent souvent à l'isolement et au stress psychique.

### **Le rapport sur la discrimination garantit la visibilité**

Afin de donner de la visibilité à ces problèmes, la Fédération suisse des sourds publie chaque année un rapport sur la discrimination. Les cas annoncés y sont documentés et analysés afin de démontrer où résident les plus grands défis.

«Il est important de faire connaître de tels cas. Non seulement pour montrer aux personnes concernées qu'elles ne sont pas seules, mais aussi pour faire bouger les choses sur le plan politique.»

### **Unique en Suisse**

Le conseil juridique de la Fédération suisse des sourds et le seul point de contact spécialisé dans

**« De telles situations ne sont malheureusement pas rares et n'entraînent pas seulement des désavantages professionnels, mais aussi une pression émotionnelle énorme. »**

Shirin Fallahpour

les questions légales liées à la surdité en Suisse. En plus du soutien direct, l'équipe accomplit également un important travail de sensibilisation. « Nous tentons de convaincre les personnes à faire valoir leurs droits », expliquent Manuela Vadjla et Shirin Fallahpour, car de nombreuses personnes concernées ignorent qu'elles ont droit à un soutien. « C'est notre devoir de les informer et de leur donner le courage d'agir. »

Et leur travail semble porter ses fruits : le nombre de cas de discrimination a fortement augmenté ces dernières années. Selon elles, cette augmentation présente un aspect tant positif que négatif. Le positif : « toujours plus de personnes s'adressent à nous. C'est un bon signe – cela montre que notre offre est connue et que les personnes ont confiance en notre travail. Ce qui est moins réjouissant, c'est qu'un conseil juridique soit tout simplement nécessaire. »

**Avez-vous été victime de discrimination en raison de votre surdité ? Ou quelqu'un de votre entourage ? N'hésitez pas à vous adresser au conseil juridique de la Fédération Suisse des Sourds.**

Prise de contact par e-mail : [servicejuridique@sgb-fss.ch](mailto:servicejuridique@sgb-fss.ch)



# En toile de fond : rapport sur la discrimination 2025

Le rapport actuel de la Fédération suisse des sourds sur la discrimination indique que la discrimination continue d'être le lot quotidien des personnes sourdes et malentendantes en Suisse. Les cas anonymisés montrent que les personnes concernées se heurtent à des obstacles considérables dans des domaines tels que le travail, la formation, la santé et la culture.

Ainsi, des personnes candidates à un emploi ont été écartées en raison de leur surdité, des examens ont été organisés sans aménagements raisonnables appropriés, et des services d'interprètes essentiels ont été refusés dans le domaine de la santé. Dans les démarches auprès des autorités ou l'utilisation des services publics, il manque aussi souvent des offres accessibles.

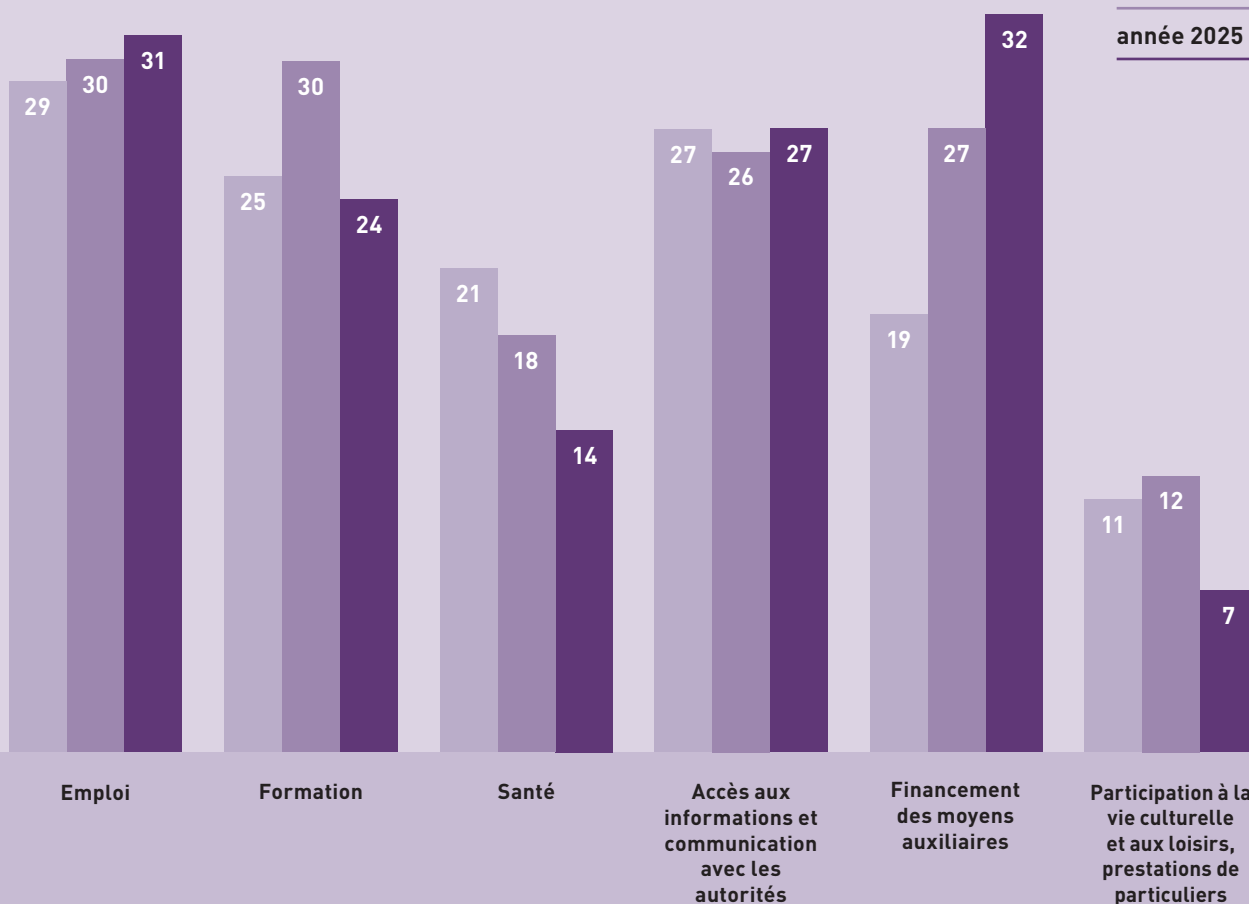
Ces exemples indiquent clairement que la Confédération, les cantons et les communes doivent faire davantage pour appliquer la Convention de l'ONU relative aux

droits des personnes handicapées et la Constitution fédérale. La Fédération suisse des sourds exige donc des mesures concrètes pour supprimer les barrières d'accès et pour renforcer les langues des signes et les droits des personnes sourdes.



Vous trouverez le rapport complet sur les discriminations incluant des cas concrets sur <https://www.sgb-fss.ch/fr/conseil-juridique/> ou en scannant le code QR ci-contre.

## Nombre de cas de discriminations signalés



année 2023 (total 132 cas)

année 2024 (total 143 cas)

année 2025 (total 135 cas)

# Ensemble pour l'égalité des droits !

« Les personnes sourdes et mal-entendantes sont encore confrontées à de nombreux obstacles et discriminations à l'heure actuelle. Grâce à votre don, nous pouvons intervenir chaque année dans plus de 100 cas, afin que leurs droits soient entendus, respectés et appliqués. »

Manuela Vladja

Voici quelques exemples des effets concrets de votre don :

## 50 francs

pour notre travail de sensibilisation par lequel nous informons par exemple les autorités sur les droits des personnes sourdes.

## 100 francs

pour offrir un premier entretien gratuit auprès de notre service juridique à des personnes en quête de conseil.

## 120 francs

pour contribuer aux frais encourus lors nous intervenons sur le plan légal dans des cas de discrimination.

Merci de tout cœur !

Photo à droite :  
Manuela Vladja signe « merci ».



# Le service juridique de la Fédération Suisse des Sourds

Le service juridique de la Fédération suisse des sourds s'engage sans relâche depuis 2015 en faveur des droits des personnes sourdes et malentendantes. Forte d'une expertise juridique et d'un engagement sans faille, l'équipe soutient les personnes concernées en cas de discrimination et de violation des droits.

## Étapes clés

### ● 2015

Fondation du service juridique avec un juriste à temps partiel. La première année déjà, de nombreux cas sont traités – il devient vite évident que les besoins dépassent les capacités.

### ● 2017

Traitement de 52 cas. En raison de la demande croissante, un deuxième juriste est engagé.

### ● 2025

Le service juridique fête son 10<sup>e</sup> anniversaire. Depuis le recensement systématique des cas de discrimination en 2017, le nombre de cas traités s'est multiplié par 3.

### ● 2026

L'équipe est renforcée par l'engagement d'une stagiaire afin de faire face à la demande croissante.



**Grâce à votre don, nous pouvons intervenir chaque année dans plus de 100 cas, afin que les droits des personnes sourdes soient entendus, respectés et appliqués**



**Scannez simplement le code QR avec la caméra de votre smartphone et faites un don.**



### Notre vision

Notre vision est une société inclusive, à laquelle les personnes sourdes et malentendantes peuvent participer sans réserve.



### Impressum

**Éditeur:** Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS, Passage St-François 12, 1003 Lausanne

**Responsable:** Angelo Viel, tél. 044 315 50 40, dons@sgb-fss.ch, www.sgb-fss.ch/fr

**Rédaction:** Angelo Viel, **traduction:** Daisy Maglia

**Texte:** The Fundraising Company, **photos:** SGB-FSS

**Layout:** The Fundraising Company

Paraît 4 fois par an, tirage total: 50 000 exemplaires en allemand et en français.

**Compte pour les dons:** CP 10-13312-0, **IBAN:** CH07 0900 0000 1001 3312 0